

Charte des séances collectives de Méditation, Yoga, Qi Gong

Toute personne inscrite aux cours collectifs de Méditation, Yoga, Qi Gong s'engage à respecter la présente charte.

Déroulement des séances :

Pour le bon déroulement des séances, nous vous remercions de votre ponctualité. Vous pouvez arriver quelques minutes avant le début de la séance pour avoir le temps de vous installer.

Les participants sont tenus de respecter le calme de la salle d'attente des locaux, de manière générale, d'avoir un comportement respectueux des autres et d'eux-mêmes et de respecter un certain niveau d'hygiène.

En fin de séance, le cas échéant, il vous est demandé de passer une lingette sur le tapis que vous avez utilisé et de le ranger à son emplacement.

Dans le cas particulier d'une crise sanitaire, les règles de fonctionnement (gestes et mesures de sécurité) vous seront précisées par l'enseignante (exemple : port de masque, désinfection des tapis, règles d'accueil...) et seront obligatoires. Nous nous réservons le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne dont le comportement perturberait le déroulement des séances ou les activités des lieux ou qui ne respecteraient pas les règles sanitaires en vigueur. Elle ne pourrait dans ce cas prétendre à aucun remboursement total ou partiel de son règlement.

Inscription :

Toute personne inscrite à un cours régulier dispensé au Centre Seva doit adhérer à l'association et devra acquitter le montant de la cotisation pour la saison en cours au moment de son inscription. Tout règlement est définitif et n'est ni remboursable (sauf raison médicale majeure), ni transmissible. Il ne présage pas de l'assiduité au cours.

Tout arrêt pour raison médicale majeure en cours de trimestre (en cas d'abonnement trimestriel) ou d'année (en cas d'abonnement annuel) nécessitera la présentation d'un certificat médical pour être remboursé au prorata de la période restant à s'écouler.

Lors des inscriptions de début de saison, il est donné priorité aux dossiers complets (administratif et règlement financier). De même, il est donné priorité aux inscriptions annuelles par rapport aux inscriptions pour de plus courtes périodes.

Le règlement de l'inscription est attendu en début de période de pratique.

En cas de crise qui nous mettrait dans l'impossibilité d'assurer les cours en collectif et présentiel (exemple du COVID 19 en 2020/2021), les cours basculeront sur la formule "cours en ligne – direct+replay" de la discipline pratiquée.

De même, si l'enseignante se trouve dans l'impossibilité de délivrer les séances pendant une période supérieure à 3 semaines sans être remplacée, les cours basculeront sur la formule "cours en ligne – direct+replay" de la discipline pratiquée.

Dans le cas d'un basculement sur la formule "cours en ligne – direct+replay", les enregistrements partagés avec le/la pratiquant(e) ne le sont qu'à titre personnel en ligne, ne sont pas téléchargeables et ne peuvent être transmis à un tiers sous quelque forme que ce soit.

En fonction de la durée du basculement vers les cours en ligne, une compensation d'une valeur moyenne équivalente à la différence de tarif entre les cours en ligne et les cours en présentiel sera déterminée par l'enseignante au moment et proposée aux pratiquants.

Le/la pratiquant(e) des cours collectifs doit fournir un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la discipline. Il doit être présenté à la première inscription et daté de moins de 3 mois. Par la suite, seul un questionnaire de santé sera à remplir.

Report de cours

Il est possible de rattraper une séance manquée par un autre cours de la semaine ou des semaines suivantes sur demande et sous réserve de place

Horaire de cours :

L'enseignante se réserve le droit de modifier ponctuellement ou définitivement l'horaire des cours en cas de nécessité.